

*La carte universitaire au
Maroc: fondements, limites et
nouvelles pistes de réflexion*

Elaboré par Samir LMIMOUNI
samir_lmimouni@yahoo.fr

Mai 2012

» Introduction:

Avec 15 Universités, 119 établissements d'enseignement supérieur universitaire et presque 550 000 étudiants, l'espace universitaire traduit les efforts déployés au cours des décennies pour la promotion et le développement de l'enseignement supérieur. Et malgré tout cela, le constat dressé reste critique, car le potentiel est affaibli par de nombreux dysfonctionnements.

Et afin de pallier aux entraves qui ne permettent pas au secteur de jouer, amplement, son rôle de locomotive pour le développement économique et social et d'accompagner, en conséquence, les grands chantiers, déjà engagé par l'Etat, la carte universitaire constitue l'un des mécanismes de régulation.

De part sa définition, la carte universitaire constitue le cadre de décision indéniable, relatif à l'implantation des établissements d'enseignement supérieur, au choix des formations à dispenser, à l'augmentation des taux d'inscription, à la régulation des flux des étudiants, à la lutte contre les inégalités d'accès et à la rationalisation des ressources, entre autres.

C'est dans cette perspective que la carte universitaire peut contribuer, amplement, à la stratégie que mènera le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique pour la reconfiguration et la recomposition de l'espace universitaire.

Les missions assignées au service compétent, chargé de la carte universitaire, sont:

- Elaborer et actualiser la carte universitaire et veiller, chaque fois que possible, à en suivre l'exécution;
- Préparer la rentrée universitaire chaque année et déterminer les besoins en coordination avec les instances concernées;
- Veiller au suivi de la rentrée universitaire chaque année et analyser ses résultats en concertation avec les instances concernées.

Partant de ces attributions, qui mettent en relief deux principales tâches qui sont la carte universitaire et la rentrée universitaire, la réflexion à mener s'articule autour de quatre axes:

- I- Grandes caractéristiques du paysage universitaire;
- II- Carte universitaire: fondements, étapes d'élaboration et limites;
- III- Evaluation des Notes de 2008-2009 et de 2009-2010, relatives à la rentrée universitaire;
- IV- Propositions / Recommandations / Pistes de réflexion.

» I- Grandes caractéristiques du paysage universitaire:

La couverture territoriale met en exergue l'effort consenti par l'Etat, depuis les années 70, pour intégrer la dimension régionale. La répartition des établissements par région montre que:

- Les régions de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër et du Grand-Casablanca détiennent, à elles seules, 30 établissements (25% de l'offre);
- Les régions de Fès-Boulemane, Marrakech-Tensift-Al Haouz et Tanger-Tétouan regroupent 34 établissements, soit 29% de l'offre totale;
- Taza-Al Hoceima-Taounate, Tadla-Azilal, Gharb Chrarda-Beni Hssen et Guelmim-Es Semara n'abritent que 15 établissements (13% de l'offre);
- Les deux régions du Sud (Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et Oued Eddahab Lagouira) ne disposent d'aucun établissement.

Quant à la configuration du paysage universitaire par ville, elle confirme cette inégale répartition:

- * L'aire métropolitaine centrale, regroupant Kenitra, Salé, Rabat, Mohammedia, Casablanca et El Jadida (distant sur 150 Km), s'accapare 34% du nombre des établissements (40 unités);
- * Les villes impériales, notamment Fès, Marrakech, Oujda et Meknès, regroupent 33 établissements, soit 28% du total;
- * Les centres, qualifiés d'antennes universitaires (Taza, Essaouira, El Kellaâ des Seraghna, Nador, Larache, Berrechid, Ouarzazate, Taroudannt et Es Semara) ne représentent que 8% de l'offre.

Parallèlement à la répartition du nombre des établissements, soit par région ou par ville, l'intérêt portera sur le poids des étudiants par domaine d'études. L'analyse des données statistiques, relatives à l'année universitaire 2010-2011, a permis de soulever ce qui suit:

- Les Facultés des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales et les Facultés des Lettres et des Sciences Humaines concentrent plus de 230 000 étudiants, soit 62% de l'effectif global;
- Les Facultés des Sciences et les Polydisciplinaires enregistrent un taux de 30% avec un effectif dépassant les 110 000 étudiants;
- Les domaines des Sciences et Techniques, Médecine – Pharmacie et Sciences de l'Ingénieur regroupent 36 000 étudiants, soit 10% de l'effectif global;
- Le reste des formations dispensées dans les établissements ne détiennent que moins de 8% de la demande éducative. C'est le cas de l'Enseignement Originel, de la Médecine Dentaire, de la Technologie et du Commerce et Gestion, entre autres.

On peut déduire, donc, que la structure des étudiants par type de formation démontre avec acuité qu'il y a une nette différence entre les établissements à accès libre et ceux à accès régulé. Mais, la question qui se pose: dans quelles conditions les étudiants poursuivent-ils leurs études?

Pour répondre à cette question, on se réfère, à titre indicatif, au taux d'utilisation de la capacité d'accueil par domaine d'études. La lecture de ce taux, qui met en relation le nombre de places physiques disponibles et l'effectif des étudiants, permet de relever les situations suivantes:

- Les domaines des Lettres et des Sciences Humaines et des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales connaissent un encombrement des locaux avec des taux variant entre 180 et 200 étudiants pour 100 places physiques;
- Les Polydisciplinaires, les Facultés des Sciences et l'Enseignement Originel offrent des taux allant de 120 à 170 étudiants pour 100 places;
- Les établissements dispensant des formations en Sciences de l'Ingénieur, Commerce et Gestion et Technologie offrent de meilleures conditions avec en moyenne 50 étudiants pour 100 places.

De la lecture des éléments déjà évoqués, il apparaît que le paysage universitaire est caractérisé par certains dysfonctionnements. Les constats suivants confirment cet état de fait:

Déséquilibres territoriaux: La répartition des universités et des établissements fait ressortir un déséquilibre en termes de couverture. La logique de création n'émanait pas d'une réflexion du développement territorial. La décentralisation devrait assurer un équilibre entre proximité et taille.

Multiplication des implantations: Le réseau universitaire s'étend sur 119 villes. Ce potentiel, exceptionnel par sa densité, est affaibli par son éclatement, qu'il s'agisse des établissements ou des formations. L'éparpillement occasionne coûts et entraîne la dispersion de moyens.

Bilan mitigé des antennes: Si les antennes ont des effets positifs (ouverture sociale), elles ne laissent pas un grand choix aux étudiants qui s'y inscrivent en fonction du seul critère de proximité. A cela s'ajoute la monodisciplinarité, ce qui nuit à l'efficacité. La conséquence c'est que ces établissements n'ont pas pu atteindre la taille critique pour acquérir une reconnaissance.

❖ II- Carte universitaire: fondements, étapes d'élaboration et limites:

A- Fondements de la carte universitaire:

1- Qu'est-ce que la carte universitaire?

La carte universitaire fixe la répartition des étudiants et les moyens des établissements. Cet outil permet de définir les aires de recrutement en fonction du nombre prévisionnel des étudiants. La sectorisation change chaque année en rapport avec l'évolution des étudiants, de la localisation des établissements d'enseignement et de leur capacité d'accueil.

Ainsi, pour chaque rentrée universitaire, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique élabore des notes pour définir les secteurs de recrutement des différents établissements universitaires.

2- Qu'est-ce que la sectorisation?

L'affectation d'un étudiant dans un établissement universitaire obéit à la sectorisation: les étudiants sont scolarisés dans l'établissement correspondant au lieu d'obtention du baccalauréat. Ainsi, la sectorisation veille à:

- S'assurer que le nombre des étudiants inscrits corresponde aux possibilités d'accueil et aux moyens dont dispose un établissement donné;
- Eviter que des établissements soient dépeuplés, tandis que d'autres connaissent un fort encombrement des locaux (massification), ce qui nuirait à la qualité.

Donc, la sectorisation répond à un double impératif:

- Optimiser le coût éducatif et rationaliser l'utilisation des ressources existantes;
- Accueillir la population scolarisable dans de bonnes conditions.

De ce qui précède, on peut conclure que:

- * La carte universitaire définit la délimitation des secteurs de recrutement par établissement, selon les types de formation et les modes d'accès;
- * La carte universitaire organise l'inscription des étudiants selon les provinces, à travers le royaume, tout en respectant les principes de proximité géographique;
- * La carte universitaire détermine les secteurs de recrutement, en fonction du taux d'utilisation de la capacité d'accueil et du taux d'encadrement;
- * La carte universitaire est un outil de régulation pour décongestionner les établissements connaissant des situations critiques (fort taux d'utilisation de la capacité d'accueil, notamment);
- * La carte universitaire constitue le moyen le plus sûr pour garantir une place physique pour chaque étudiant.

B- Etapes d'élaboration de la carte universitaire:

Le processus de planification pour l'élaboration de la carte universitaire s'appuie sur les indicateurs suivants:

- * Les prévisions relatives au taux d'inscription des bacheliers au cycle du supérieur;
- * Le nombre des effectifs des bacheliers par province et par option;
- * Le choix d'orientation des étudiants par domaine d'études;
- * L'utilisation de la capacité d'accueil par établissement et par domaine d'études;
- * Le rendement interne, en termes des taux d'écoulement.

Et à la base des données recueillies et des indicateurs précités, le service administratif, chargé de la carte universitaire, s'attèle, de façon ordonnée, à élaborer ce qui suit:

- Les prévisions des effectifs des bacheliers sur la base des élèves inscrits en 2ème année secondaire pour l'année universitaire à venir;
- Les prévisions des effectifs des nouveaux inscrits pour l'année universitaire à venir;
- Les prévisions des effectifs globaux pour l'année universitaire à venir;
- Les prévisions des effectifs des bacheliers sur la base des élèves inscrits en 3ème année secondaire de l'année en cours;
- Le réajustement des prévisions, en fonction des résultats du baccalauréat et du recensement définitif des étudiants;
- L'élaboration de la carte universitaire définitive pour la rentrée universitaire prochaine.

Mais, pour l'élaboration de la carte universitaire, le recours à certains indicateurs de base, a révélé leur limite, à cause de:

- Les taux de scolarisation des bacheliers dans le scolaire, constituant l'indicateur de base pour l'élaboration des prévisions, ne sont pas transmis à temps au Département du Supérieur;
- Le Département du Scolaire ne communique pas au Département du Supérieur les prévisions relatives aux bacheliers (actuellement, les services compétents du Ministère s'en chargent);
- Les prévisions à court terme, calquées sur une tendance historique, n'intègrent pas les orientations stratégiques, telles le développement des filières scientifiques et technologiques.

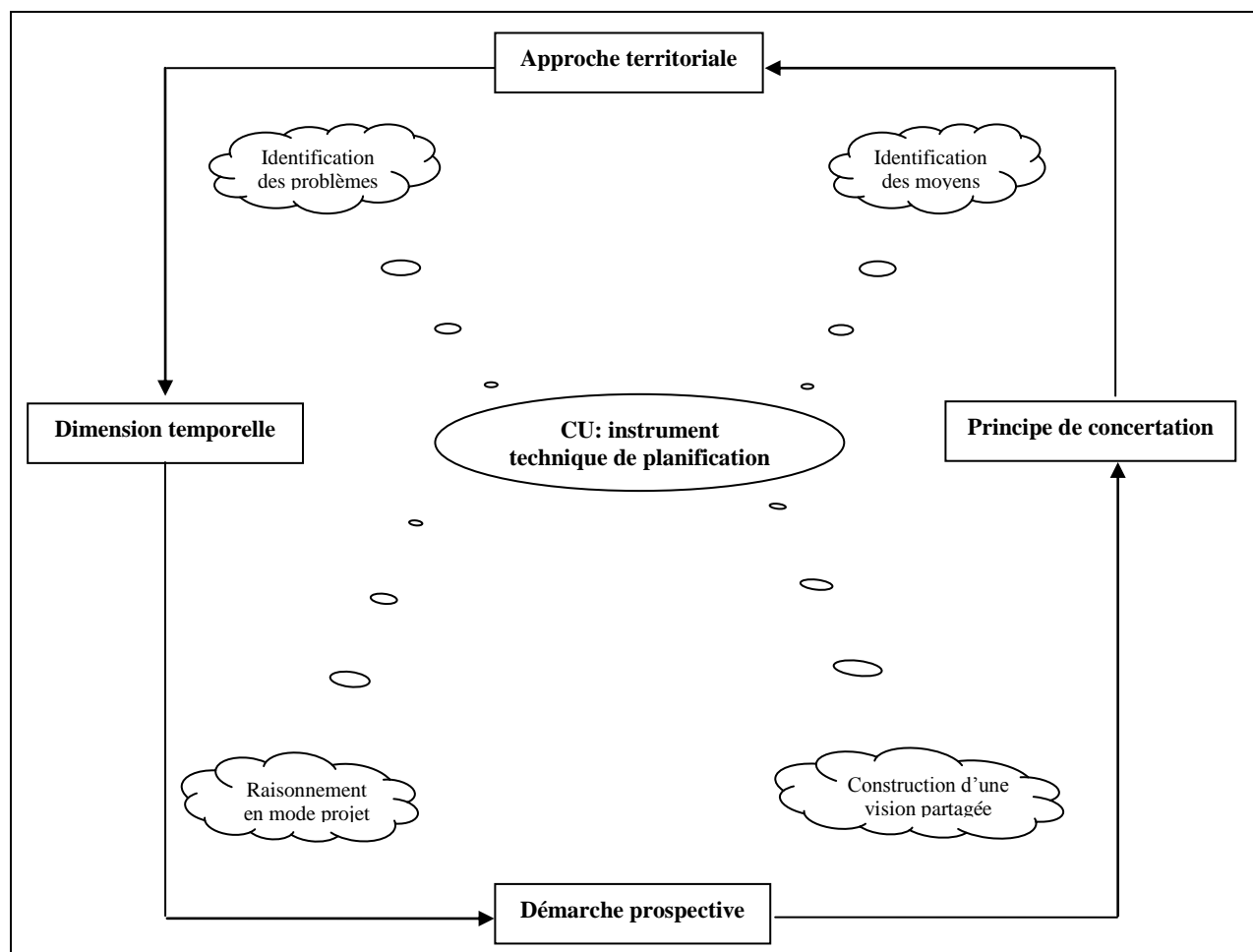
C- Limites de l'approche adoptée pour l'élaboration de la carte universitaire:

A priori, les indicateurs relatifs à l'enseignement supérieur ne sont pas encore développés. Hormis ceux retenus par le Programme d'Urgence 2009-2012, la nécessité oblige que des efforts soient déployés d'avantage pour élaborer de nouveaux indicateurs.

Pour le cas de la carte universitaire, il est indispensable d'élaborer de nouveaux indicateurs, surtout ceux à caractère qualitatif. Il s'agirait, entre autres, des cas suivants:

- Les indicateurs permettant d'élaborer une carte universitaire, en dehors du taux d'utilisation de la capacité d'accueil et du taux d'encadrement;
- Les indicateurs permettant de définir la taille minimale d'un établissement d'enseignement donné et le seuil permettant de définir son niveau de saturation;
- Les indicateurs permettant d'évaluer le rendement interne pour le système modulaire (LMD), car la nouvelle structure pédagogique ne permet pas de calculer avec précision les taux d'écoulement.

De même, pour la mise en place des outils adéquats pour l'élaboration de la carte universitaire, l'exigence oblige de se référer à d'autres paramètres. D'une part, en dehors de la demande éducative et sociale, d'autres indicateurs sont à définir pour évaluer la dynamique économique par région. D'autre part, la carte universitaire est censée recouvrir, aussi, des paramètres socio-démographiques, notamment les variables démographiques et sociales.



D- Refonte du processus de la planification:

Le processus d'élaboration de la carte universitaire dépend d'un ensemble de variables et de paramètres. Et au delà de la dimension intégrée (cohérence entre la politique nationale et sa mise en œuvre au niveau régional), cet outil comporte une dimension temporelle, rendant compatible gestion à court terme et planification à moyen terme.

En effet, les principes à adopter pour définir une carte universitaire s'articulent autour de:

- Elaboration d'un diagnostic partagé: malgré les progrès déployés, certains problèmes, pesant sur l'efficacité du système, persistent encore. L'élaboration d'un diagnostic reste indispensable. Cet état des lieux doit faire l'objet d'un débat avec les acteurs, en vue de le valider dans le cadre du partage. La mobilisation et l'implication des partenaires dans le processus de planification constitue la clé de réussite pour garantir, ainsi, leur adhésion dans la vision à mettre en place;
- Adoption de l'approche participative: ce principe permet de susciter l'intérêt des intervenants. De ce fait, le processus de planification ascendant permet d'avancer dans la prise de conscience de ce que sont les réalités locales. Dès lors, la carte universitaire doit être considérée comme un outil de dialogue et de concertation. L'adoption de cette approche manifesterait l'engagement collectif des acteurs et l'appropriation, par tout un chacun, de la stratégie à réaliser de façon collégiale;

- *Reconnaissance de la dimension territoriale*: la carte universitaire apparaît comme un carrefour entre la planification de l'éducation et le développement territorial. Cette fonction de mise en cohérence rappelle la dimension intersectorielle et interdisciplinaire de cet outil de régulation. Le recours à l'approche territoriale constitue l'une des voies pour améliorer le fonctionnement du système de l'enseignement supérieur universitaire qui doit reposer, dorénavant, sur un nouveau modèle d'organisation et de planification;

- *Raisonnement en mode projet*: de principe, le Ministère (services centraux) doit fixer les grandes orientations stratégiques, susceptibles de remédier aux dysfonctionnements relevés. Quant à la déclinaison opérationnelle de ces directives en actions, elle sera assumée par le niveau régional (université). Et pour atteindre les objectifs fixés, il est primordial de mettre en place une batterie d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. En conséquence, le processus du pilotage assurera le suivi de chaque projet, via l'instauration d'un dispositif de mise en œuvre;

- *Prise de conscience de la dimension temporelle*: les politiques d'éducation n'ont pas toujours de résultats immédiats. Ce n'est qu'après un certain nombre d'années que les effets, positifs ou négatifs, peuvent être perçus. Mais, pour tout acte dans la planification stratégique, la carte universitaire doit être soumise à des mesures d'efficacité, d'efficience et d'impact. Et c'est grâce à la vision temporelle que des réajustements peuvent être apportés pour atteindre, concrètement, les objectifs attendus (perspective dynamique), fixés, généralement, à court ou à moyen terme.

» III- Evaluation de la Note relative à la rentrée universitaire:

A- Analyse comparative des Notes de 2008-2009 et de 2009-2010:

A partir de la présentation des contenus des Notes de 2008-2009 et de 2009-2010 (tableau ci-après), relative à la rentrée universitaire, une analyse comparative a été effectuée. Celle-ci a permis de soulever les observations suivantes:

- Les deux Notes ont été adressées aux mêmes destinataires, en l'occurrence les responsables des Départements du Supérieur et du Scolaire au niveau central, régional et local;
- Les deux Notes concernent l'inscription des nouveaux étudiants (bacheliers) dans les Facultés de l'Enseignement Originel, les Facultés des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, les Facultés des Lettres et des Sciences Humaines et les Polydisciplinaires;
- La Note de 2008-2009 a dressé des constats: forts taux du décrochage et d'encombrement dans les établissements à accès ouvert, faibles taux d'utilisation de la capacité d'accueil dans les établissements à accès régulé, déficit en orientation et inadéquation formation-emploi ...;
- La Note de 2008-2009 a fixé les orientations suivantes: augmentation du nombre des nouveaux inscrits en sciences et techniques, renforcement de l'offre en sciences et techniques et assurer une formation qualifiante à un nombre élevé d'étudiants, entre autres;
- La Note de 2009-2010 n'a pas dressé de constats (dysfonctionnements) et elle s'est contentée, juste, de présenter les orientations, l'une après l'autre;
- Les tâches assignées à chaque niveau d'intervention (central et régional) ne sont pas définies pour éclairer les responsables des universités et des établissements sur le rôle qu'ils doivent jouer et les tâches à assumer pour mener à bien des actions concrètes;
- La comparaison entre les Notes de 2008-2009 et de 2009-2010 montre que les grandes orientations touchent au fond les mêmes objectifs;
- Les parties relatives aux directives, contenues dans les deux Notes, sont presque semblables, soit au niveau de la structure ou de la formulation;
- Les deux Notes apparaissent limitées dans leur portée: absente d'un processus de mise en œuvre et d'un dispositif du suivi-évaluation.

Présentation des Notes de 2008-2009 et de 2009-2010 relatives à la rentrée universitaire

Note N° 515/05 du 4 Juin 2008	Note N° 112/01 du 20 Mai 2009
<p>Préambule:</p> <p>La rentrée universitaire 2008-2009 coïncide avec la publication du 1er rapport du Conseil Supérieur de l'Enseignement et avec la mise en œuvre des premiers chantiers du Programme d'Urgence (PU).</p> <p>Constats:</p> <p>Malgré les efforts consentis, certains dysfonctionnements persistent encore:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible taux de rendement et fort taux de décrochage dans les établissements à accès ouvert; • Faibles taux d'utilisation de la capacité d'accueil dans les établissements à accès régulier; • Taux d'encombrement très élevés dans les établissements à accès ouvert. • Manque d'adéquation de certaines formations dispensées avec les besoins du marché de l'emploi; • Mauvais choix des étudiants de leurs études dans l'enseignement supérieur universitaire; • Insuffisance de la communication en matière d'orientation. <p>Orientations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'ouvrir toutes les filières professionnalisantes dans les établissements à accès ouvert; - Augmentation du nombre des nouveaux inscrits en sciences et techniques; - Développement d'une offre de formation professionnalisante; - Orientation des nouveaux inscrits vers les filières qui assurent une meilleure adéquation formation-emploi; - Utilisation rationnelle et mutuelle des moyens humains et matériels dont disposent les universités et les établissements. <p>Directives:</p> <ul style="list-style-type: none"> * Les aires de recrutement des établissements sont définies par zone géographique, selon les types de formation qu'offre chaque établissement d'enseignement supérieur universitaire; * L'inscription des nouveaux bacheliers des lycées militaires de Kenitra et d'Ifrane est définie, en fonction de leurs lieux de résidence, selon la répartition géographique des aires de recrutement des établissements d'enseignement supérieur universitaire; * Mettre à disposition des étudiants de la 2ème année du Baccalauréat l'information sur toutes les filières de formation dispensées au niveau de chaque établissement d'enseignement supérieur universitaire; * Mobiliser tous les moyens nécessaires pour informer les futurs bacheliers du contenu de cette Note; * Mettre à disposition l'information sur toutes les filières de formation dispensées au niveau de chaque établissement d'enseignement supérieur; * Prendre toutes les mesures nécessaires pour réussir la rentrée universitaire 2008-2009. 	<p>Préambule:</p> <p>La rentrée universitaire 2009-2010 coïncide avec la mise en œuvre du PU. Et selon la Note, ce grand chantier vise à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les taux de rendement du système de l'enseignement supérieur universitaire; - Rehausser le niveau d'insertion des lauréats dans la vie professionnelle; - Satisfaire les besoins des programmes du développement économique sectoriels (industrie, agriculture, tourisme ...). <p>Orientations:</p> <ul style="list-style-type: none"> * Mise en œuvre du nouveau système de la Licence dans les établissements à accès ouvert, et ce, par l'intégration des unités horizontales au niveau du 5ème et 6ème semestre (langues, communication...); * Augmentation du nombre des inscrits dans les filières scientifiques, techniques et professionnelles et en ingénierie, médecine et pharmacie, médecine dentaire et commerce et gestion; * Mise en œuvre du programme de formation des enseignants et des fonctionnaires des universités et des établissements; * Lancement des travaux d'extension, de réhabilitation et de maintenance des établissements d'enseignement supérieur universitaire pour augmenter leur capacité d'accueil; * Déploiement par les universités de tous les moyens pour orienter les futurs bacheliers vers les filières qui offrent les meilleures opportunités d'insertion. <p>Directives:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect des aires de recrutement des établissements qui sont définies par zone géographique, selon les types de formation qu'offre chaque établissement d'enseignement supérieur universitaire; • Inscription des nouveaux bacheliers des lycées militaires de Kenitra et d'Ifrane est définie, en fonction de leurs lieux de résidence, selon la répartition géographique des aires de recrutement des établissements d'enseignement supérieur universitaire; • Mise à disposition des étudiants de la 2ème année du Baccalauréat l'information sur toutes les filières de formation dispensées au niveau de chaque établissement d'enseignement supérieur universitaire; • Mobilisation de tous les moyens nécessaires pour informer les futurs bacheliers du contenu de cette Note; • Prendre toutes les dispositions nécessaires pour réussir la rentrée universitaire 2009-2010.

B- Principes fondamentaux pour l'élaboration d'une Note relative à la rentrée universitaire:

Suite aux remarques soulevées, les questions suivantes se posent: Est-ce que la Note, relative à la rentrée universitaire, constitue, effectivement, un instrument de régulation? Et les orientations fixées permettront-elles, réellement, de pallier aux dysfonctionnements relevés et assureront-elles la réussite de chaque rentrée universitaire?

De principe, la Note, relative à chaque rentrée universitaire, exerce une fonction d'embrayage entre le niveau central (Ministère) et le niveau local (université). Cet outil est censé garantir la cohérence entre la politique nationale et sa mise en œuvre à l'échelon régional.

Aussi, la Note doit constituer une feuille de route pour tous les décideurs. Ceci présuppose que les objectifs soient définis à l'avance (éléments quantitatifs et qualitatifs) et que les tâches assignées à chaque niveau d'intervention (central et régional) soient définies à l'avance. De même, l'obligation de résultats doit reposer sur la définition d'un programme clair et précis. Et le succès de chaque projet (mesures/actions) serait garanti par l'instauration d'un dispositif de suivi-évaluation.

En fait, l'échelon supérieur aura pour mission de fixer les orientations stratégiques. Quant à leur mise en œuvre au niveau territorial (déclinaison opérationnelle des objectifs en actions), elle sera assumée par les universités. Ce fonctionnement en mode projet responsabilise de facto les services centraux, qui seront chargés du pilotage: animation, accompagnement, encadrement et suivi-évaluation...

De ce qui précède, il apparaît, clairement, qu'une Note, relative à chaque rentrée universitaire, doit constituer une feuille de route pour les responsables des universités et des établissements, afin de les informer sur les actions communes (claires et précises) à entreprendre, de façon collégiale, pour atteindre des objectifs (quantitatifs/qualitatifs), fixés, au préalable, par les services centraux. Enfin, le comité de pilotage central, à instaurer, doit veiller à la mise en œuvre des objectifs de la Note, et ce, grâce à un dispositif de suivi-évaluation qui sera mis en place à cette fin.

➤ IV- Propositions / Recommandations / Pistes de réflexion:

1- Un Ministère face à des nouveaux défis:

L'enseignement universitaire se trouve, aujourd'hui, à une phase intéressante de son histoire. L'état étant chargé de l'organisation, de la planification, de la répartition des moyens, de la régulation et de l'évaluation du système; chaque université est censée élaborer son plan d'actions, intégrant, à la fois, les directives ministérielles et les attentes des acteurs régionaux.

Le paradoxe, c'est que l'Etat attend des universités elles-mêmes qu'elles prennent l'initiative. En effet, l'expérience a montré que les universités n'ont ni l'autonomie, ni les ressources humaines et financières, ni même, les capacités managériales et de gouvernance qui leur permettraient de mener à bien les transformations en profondeur qui sont à présent nécessaires.

Une implication accrue du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique devrait renforcer les capacités d'initiatives et de décisions des universités. C'est la raison pour laquelle la tutelle ne peut attendre des universités seules qu'elles y remédient sans le soutien de sa part. Ceci devrait se traduire par le transfert des pouvoirs et des moyens qui permettraient aux universités de matérialiser, avec responsabilité, leur autonomie et leur capacité de gouvernance.

Et parallèlement à la mise en place effective de l'autonomie, le Ministère doit être, désormais, une administration de mission. Il doit repenser ses relations avec les universités, en étant un Ministère stratège, innovant et transparent. Stratège, pour anticiper les ruptures et explorer de nouvelles perspectives d'évolution du système. Innovant, pour adopter des démarches et des approches novatrices pour la construction d'une vision partagée du futur. Transparent, pour établir des mécanismes qui clarifieraient les règles d'allocation des moyens (principe de bonne gouvernance).

2- Placer l'enseignement supérieur au cœur du processus de la «Régionalisation Avancée»:

La question de la dimension territoriale de l'université n'est pas à démontrer. L'enjeu de l'attractivité territoriale, de la compétitivité et du développement solidaire des territoires, en matière d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est de disposer de véritables stratégies régionales, répondant aux priorités du développement économique et social de la région et aux attentes de toutes les forces vives d'un territoire.

La problématique des relations entre l'université et la région commence, dernièrement, à susciter l'intérêt des décideurs. En l'occurrence, l'image pour qualifier les rapports entre eux était, en effet, celle de l'incompréhension.

Il va sans dire que la manière dont le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique organise son dialogue avec les universités n'a pas permis de prévaloir la dimension régionale. Il en est, ainsi, de la contractualisation: chaque contrat est le résultat d'un dialogue entre l'Etat et les universités, sans que les projets de celle-ci, ni même, sa stratégie de développement, soient transcrits dans une perspective de dynamique régionale.

En effet, la dimension territoriale doit être à la base de la refonte du processus de planification, visant la mise à niveau et le développement du secteur de l'enseignement supérieur universitaire. C'est-à-dire que les outils stratégiques à valoriser doivent reposer, comme il a été précité, sur un nouveau modèle d'organisation et de planification. Donc, la voie consiste à raisonner en termes du «territoire d'université».

Enfin, toute réflexion, à mener dans ce sens, doit prendre en considération les orientations et les recommandations contenues dans le rapport, déjà préétablis, sur «la Régionalisation Avancée».

3- Incitation à l'élaboration d'un schéma national de l'enseignement supérieur et de la recherche

A signaler que le Ministère a déjà lancé une étude relative au Schéma Directeur de l'évolution de l'offre de l'enseignement supérieur universitaire à l'horizon 2025 en 2008. Ce Schéma avait pour objectif d'ancrer les formations et les activités de recherche dans l'espace régional, de faire de l'université un vecteur du développement régional, de corriger l'émiettement des infrastructures par des regroupements organiques ou fonctionnels, de faire émerger des pôles compétitifs (universités/entreprises), de soumettre l'implantation des universités et des établissements universitaires à des critères objectifs et de renforcer l'autonomie et la gouvernance des universités, entre autres.

Malheureusement, ce travail n'a pas été achevé à cause de la défection du bureau d'étude. Et vu les nombreux défis qui guettent le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et les différentes problématiques qu'il doit surmonter, la nécessité exige, aujourd'hui, qu'une étude, à caractère stratégique, soit lancée.

Hormis, les objectifs précités, cette étude aurait pour objet principal, aussi, de:

- Consolider les évolutions structurelles déjà engagées;
- Identifier les enjeux de demain;
- Anticiper les ruptures à venir;
- Eclairer les décisions d'aujourd'hui;
- Construire une représentation partagée du futur;
- Explorer de nouvelles perspectives pour le développement de demain.

De même, le nouveau modèle d'organisation et de fonctionnement du secteur de l'enseignement supérieur, à envisager, doit prendre, comme référence de base, l'essence même du projet sur la «Régionalisation Avancée».

4- Incitation à l'élaboration des schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est un document de planification. L'ambition est d'anticiper les ruptures, tout en accompagnant les évolutions engagées. L'élaboration de ce type de schéma constitue une avancée dans l'implication des régions dans le cadre des contrats de plan Etat-Région-Université.

De principe, les schémas régionaux, à élaborer au niveau de l'université, doivent s'articuler avec ceux du développement économique et social de chaque région. De même, ils doivent prendre en considération les orientations stratégiques du Ministère, en matière de la promotion et du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Les objectifs à fixer pour ces schémas seraient:

- La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, l'amélioration des conditions de succès des étudiants et l'adéquation de l'offre universitaire avec les besoins du marché d'emploi;
- La régulation de la dispersion des établissements universitaires (fractionnement des moyens) par le regroupement des entités géographiquement proches (maillage territorial);
- L'ouverture de l'université sur son milieu, en alignant ses priorités, en matière d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, avec les objectifs sociaux et économiques de la région;
- La définition des différentes composantes de l'offre de demain par l'optimisation des formations à dispenser et par l'amélioration de la visibilité de l'enseignement supérieur en région;
- La consolidation de l'enseignement supérieur comme vecteur du développement économique et social et comme levier pour la promotion de l'attractivité et de la compétitivité territoriale.

5- Refonte du système de planification:

Le constat démontre que l'enseignement supérieur, et contrairement au secteur du secondaire, n'est pas assez analysé et développé, comme il se doit, par les experts et les instances concernées de part le monde.

Pour contrecarrer cette lacune, l'exigence oblige, aujourd'hui, de lancer un débat sur la méthodologie, les techniques et les outils d'élaboration de la carte universitaire, ainsi, que sur les indicateurs, qualitatifs notamment, nécessaires à assurer le pilotage du secteur.

La réflexion à mener, avec la participation des acteurs concernés, permettrait de se fixer sur:

- La variable sur laquelle doit reposer le processus de planification stratégique: l'offre universitaire ou la demande éducative;
- Le principe à adopter pour les nouvelles créations: regroupement (maillage territorial) ou éclatement des établissements (principe de démocratisation);
- Une politique nationale et/ou des politiques régionales pour la promotion et le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

De même, ces concertations permettraient de déterminer les premiers jalons pour:

- * Mettre en place un système d'information, cohérent, performant et efficace, le long de tout le processus: collecte, stockage, traitement, analyse et production;
- * Elaborer une batterie d'indicateurs qualitatifs, permettant d'assurer le pilotage stratégique de l'enseignement supérieur et le suivi-évaluation des projets des universités;
- * Construire des tableaux de bord, relatifs à l'enseignement supérieur, comme outil d'aide à la décision, au profit des responsables au niveau central et régional.

6- Mise en place d'un outil cartographique

Partant des missions assignées à la carte universitaire, comme instrument de planification, il va de soit que l'entité administrative en charge de cette structure aura pour tâche, aussi, l'élaboration et la production des cartes.

De ce fait, la notion d'un outil cartographique s'impose, non plus comme un slogan, mais comme une ambition susceptible d'apporter une grande maîtrise des activités de ladite structure. Il est à signaler que l'idée de mettre en place un tel outil (Système d'Information Géographique - SIG), au sein du Ministère, remonte à la fin des années 2000).

Historiquement, les SIG sont nés du croisement de la cartographie, assistée par ordinateur, et des systèmes de gestion des bases de données. Ce sont des systèmes conçus pour permettre la collecte, la gestion, la manipulation, l'analyse, la modélisation et l'affichage de données à référence spatiale, afin de résoudre des problèmes complexes de gestion et de faciliter, en conséquence, la prise de décision.

Il est nécessaire, donc, de mettre en place un outil cartographique, outil fondamental pour faire le suivi et l'évaluation d'une carte universitaire. Ceci comporte en:

- Le déploiement d'un outil informatique (SIG) qui répond aux besoins en matière de la planification de l'enseignement supérieur universitaire;
- La mise en place d'une procédure d'élaboration de la carte universitaire prospective, alignée avec les fonctionnalités de l'outil informatique.